



Remboursement de credit immobilier

Par **sansan18**, le 17/12/2010 à 10:39

Bonjour,

je suis propriétaire d'une maison 50/50 avec mon mari sur laquelle nous avons un credit en cours de remboursement. nous sommes mariés sous le regime de la separation de bien

je suis moi meme propriétaire d'un appartement acheté a mon nom seule, avant mon mariage. j'envisage de vendre mon appartement pour rembourser ma part de credit immobilier sur mon habitation principal, mon mari continuera a payer sa part de credit.

comment ca se passer si nous sommes ammené a divorcer? est ce que je recuper mon apport?

Par **mimi493**, le 17/12/2010 à 13:19

Le crédit est-il commun ?

Par **sansan18**, le 17/12/2010 à 13:26

oui le credit est commun

Par **mimi493**, le 17/12/2010 à 13:33

Donc vous ne pouvez pas rembourser votre part par anticipation puisque vous êtes redevable de l'intégralité du prêt
L'autre solution est que votre mari prenne un autre prêt sur sa seule tête, et qu'avec l'argent de ce prêt + votre argent, vous soldiez le crédit commun

Par **sansan18**, le 17/12/2010 à 13:38

même si j'ai la preuve que le solde vient des mes fonds propres??
ok merci pour la réponse